

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Lundi 31 août 2020 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

Présents

Etienne Rougeaux, Virginie Pate, Alain Bigueur, Paulette Giancatarino, Philippe Brochet, Sandra Hählen, Stéphane Ramaux, Jean Marie Truchot, Jean Baptiste Chevanne, Christian Vuillet, Jean Théry

Excusés

Absents

Pour avis technique

Rémi Gauthier

Objet de la réunion

Projet de territoire

Ordre du jour du prochain conseil communautaire

Pouvoirs de police spéciale

Délégations aux vices présidents et agents

Point sur les zones d'activités

Communication percée du vin jaune

Informations diverses

1. Projet de territoire

Il est proposé au bureau d'engager une nouvelle démarche, comme en 2015, pour élaborer le projet de territoire du mandat. L'objectif est de travailler sur un document d'orientation qui d'une part traite les enjeux stratégiques du mandat, et d'autre part permettra, quand on sollicite les aides financières, d'avoir une cohérence vis-à-vis des financeurs. Il est plus facile de mobiliser des fonds quand on se réfère au projet de territoire.

Pour le précédent projet, nous avons fait appel à une stagiaire de Montmorot. Pour ce second projet, l'idée est de travailler de nouveau avec un stagiaire.

Il s'agit d'une démarche participative et d'émergence de projet.

Pour exemple, la stratégie touristique ou les projets de déploiement des groupes scolaires sont issus du projet de territoire élaboré en 2015. Nous ne partons pas d'une feuille blanche. L'idée est de remettre à jour le travail réalisé en 2015.

Les communes et le conseil communautaire seront mobilisés.

Il serait utile de partir d'un objectif / une ambition et de le décliner en actions.

Il faut bien veiller à ce que les communes ne prennent pas ce projet comme une « obligation ». Il s'agit d'un projet du territoire, les actions pouvant être portées par différents acteurs. Si l'on parle du collège de Mont sous Vaudrey par exemple, il a une importance stratégique pour le Val d'Amour, mais relève du conseil départemental. Il en va de même pour la gare de Mouchard qui est également un enjeu majeur.

En termes de calendrier, un premier travail de mise à jour du diagnostic sera conduit par des étudiants de Master 2 en géographie d'ici le mois de décembre 2020. Dans un second temps, nous pourrons accueillir un stagiaire 6 mois pour conduire le projet au cours du premier semestre 2021.

Il s'agit d'un projet politique / stratégique qui devra être porté par les élus.

Le bureau est favorable à la conduite de ce projet avec l'appui d'un stagiaire.

2. Ordre du jour du prochain conseil communautaire

Le bureau prend connaissance de l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Commissions intercommunales : la communauté de communes est en attente des inscriptions des conseillers municipaux.

Pacte de gouvernance : La loi engagement et proximité rend obligatoire la tenue d'un débat en conseil communautaire pour savoir si les élus souhaitent ou non élaborer un pacte de gouvernance. Le président souhaite inciter à la mise en œuvre de ce document qui permet de formaliser les relations communes / communauté de communes. Le pacte de gouvernance pourrait être un outil complémentaire pour notre collectivité. Il sera proposé de travailler avec des membres du bureau, des membres du conseil communautaire et des conseillers municipaux. Le bureau proposera une liste d'élus à mobiliser sur le sujet.

Modification statutaire : une modification importante est nécessaire sur la compétence scolaire. Il faut préciser que la communauté de communes a pris la compétence construction des groupes et pas gestion. Cela permettra de maintenir

la compétence scolaire au niveau communal. Les communes pourront ensuite se constituer en SIVOS pour la gestion des groupes. Aucune autre modification ne sera apportée sinon de forme. Chaque conseil municipal devra statuer rapidement afin de donner du temps aux élus concernés par le premier groupe scolaire de se constituer en SIVOS.

Pouvoirs de police spéciale : la loi transfère des pouvoirs de police au président de l'intercommunalité. Il sera proposé de préserver les pouvoirs de police au niveau communal.

Arc et Senans : la commune a récemment réitéré son souhait d'intégrer la communauté de communes du Val d'Amour. Le Tribunal Administratif a statué défavorablement. Il y a eu appel, et la décision est toujours à ce jour en attente. Aussi il est proposé de délibérer de nouveau sur le sujet. L'arrivée d'Arc et Senans ne remet pas en question les travaux conduits par le Val d'Amour. Il faut vérifier la densité de population. Il s'agit de réaffirmer le souhait de travailler avec Arc et Senans. Il est proposé d'inviter le maire d'Arc et Senans au conseil communautaire.

Fonds territorial régional ; la région donne délégation à la communauté de communes pour gérer un fonds mutualisé région / communauté de communes d'aide aux entreprises.

Attributions de compensation : les AC définitives seront proposées au vote. Il sera nécessaire d'avoir un document très didactique pour la présentation ensuite en conseil municipal.

Tableau des emplois budgétaires : par rapport à la mutualisation, il serait utile d'avoir un service de remplacement des secrétaires de mairie. Il est important de le faire, mais il faut également mobiliser dans un premier temps le centre de gestion dont c'est une des attributions.

Convention avec le collège de Mont sous Vaudrey : l'animateur du secteur jeunes intervient au collège entre midi et 2 heures pour travailler avec les collégiens sur des projets.

Eau et assainissement : un avenant sera proposé pour poursuivre la DSP du SIE de la Biche. Les RPQS seront également soumis au vote.

Logement : un rapport informatif sur l'état d'avancement de l'OPAH est prévu.

3. Délégations aux vice-présidents et aux agents

Le bureau est informé des délégations prévues du président aux vice-présidents et aux agents, DGS et chefs de services.

Ces délégations permettront à chacun de signer légalement un certain nombre d'actes à émettre par la collectivité.

- Délégation du président aux vice-présidents
 - o Traitement des affaires intercommunales concernant la compétence

- Actes d'engagement ou commandes de 15 000 € à 39 999.99€
- Délégation au DGS
 - Tous actes concernant les affaires intercommunales sauf les actes réglementaires
 - Signature des actes d'engagement ou commandes jusqu'à 15 000€
- Au chef du service administration générale
 - Actes relatifs au service
 - Actes non financiers relatifs à la passation des marchés
 - Actes relatifs aux RH
 - Signature des actes d'engagement ou commandes jusqu'à 15 000€ en l'absence du DGS
- Aux autres chefs de services
 - Actes relatifs au service
 - Signature des actes d'engagement ou commandes jusqu'à 1 000€
- A la responsable du pôle RAM et crèche
 - Actes relatifs à la gestion du personnel de la crèche
 - Actes relatifs au fonctionnement de la crèche (contrats d'accueil, attestations, .. ;

4. Point sur les zones d'activité

La totalité des parcelles de la zone des Prés Bernard et de Bel Air sont aujourd'hui vendues. Sur la zone des Essarts, reste une à deux parcelles à céder. Les demandes d'acquisition enregistrées aujourd'hui sont sur la zone de Bel Air, d'où le projet d'extension de cette zone soumise à la seconde révision du PLUi.

Il faudra se poser la question lors d'un prochain PLUi de la création d'une nouvelle zone d'activité.

5. Communication Percée du Vin jaune

Les ambassadeurs se posent la question du maintien de la percée. Il convient d'attendre leurs éléments avant de poursuivre le projet.

6. Informations diverses

Réunion de rentrée des accueils de loisirs

La réunion de rentrée des accueils de loisirs a eu lieu ce jour 31 août en présence de la vice-présidente. La vice-présidente a visité les centres de loisirs dans l'après-midi. Le personnel semble motivé à reprendre. D'une manière générale, on constate une baisse d'effectif en cette rentrée.

Demandes de subventions

Le bureau, à l'unanimité, valide l'attribution des subventions suivantes

- 600€ à la compagnie Divertimento
- 500 € au syndicat des éleveurs de chevaux pour l'organisation du concours de cheval de trait.

Commission MAPA

L'entreprise ETCTP a été retenue pour 184 338€ pour un estimatif à 233 000 € pour la réalisation des travaux d'adduction en eau potable à Chatelay et Chissey sur Loue. Le bureau à l'unanimité valide ce choix.

Numérique

Le département sera invité à un conseil communautaire afin de présenter les orientations relatives à la seconde phase du déploiement du Haut Débit sur le Val d'Amour.

Pour cette seconde phase il ne pourra s'agir que de déploiement de fibre.

Divers

Un certain nombre de soirées d'information / formation destinées aux élus municipaux qui le souhaitent seront proposées cet automne.

Sur la fiscalité il est nécessaire de sortir du schéma classique un peu « barbare » de présentation pour aller sur un traitement plus ludique et accessible à chacun. L'objectif est que chaque conseiller communautaire perçoive les bases de compréhension nécessaires aux échanges financiers: ce qu'est un fonds de concours, une attribution de compensation, etc....

La séance est levée à 20h30.

Le Président

Etienne Rougeaux